

Appel à Projets de Recherche (APR)

TEES :

« Transitions écologiques, économiques et sociales »

Edition 2018-2019

Mots clés : accompagnement, acteurs, adaptation, agriculture, alimentation, anthropologie, approche systémique, capacité adaptative, certification, changement climatique, changement de comportements, collectivités, compétences, comportements, consommation durable, déchets, économie, écoconception, économie circulaire, emploi, énergies durables, entreprises, environnement, évaluation, forêt, géographie, gestion, gouvernance, innovation, jeux d'acteurs, mobilités, mobilisation, neutralité carbone, organisations, outils, projets participatifs, prospective, psychologie, psychosociologie, qualité de l'air, résistances, sciences politiques, sociologie, stratégies, territoires, trajectoire, transition, transition bas carbone, transport.

APR en 2 phases de sélection

Date limite de dépôt des pré-projets :

10 décembre 2018 à 18h



APR TEES - Edition 2018/2019

CONTACTS

Il est conseillé aux déposants de consulter la FAQ (liste de questions et réponses) de la plateforme informatique, ainsi que les documents relatifs au dépôt d'un dossier de candidature via la plateforme dématérialisée.

En cas de difficulté relative à la soumission en ligne, merci de téléphoner à **l'assistance informatique dédiée** au 04 78 95 94 01, du lundi au vendredi de 09H à 12H30 et de 13H30 à 18H.

Pour tout autre renseignement, merci de contacter par mail : apr.tees@ademe.fr

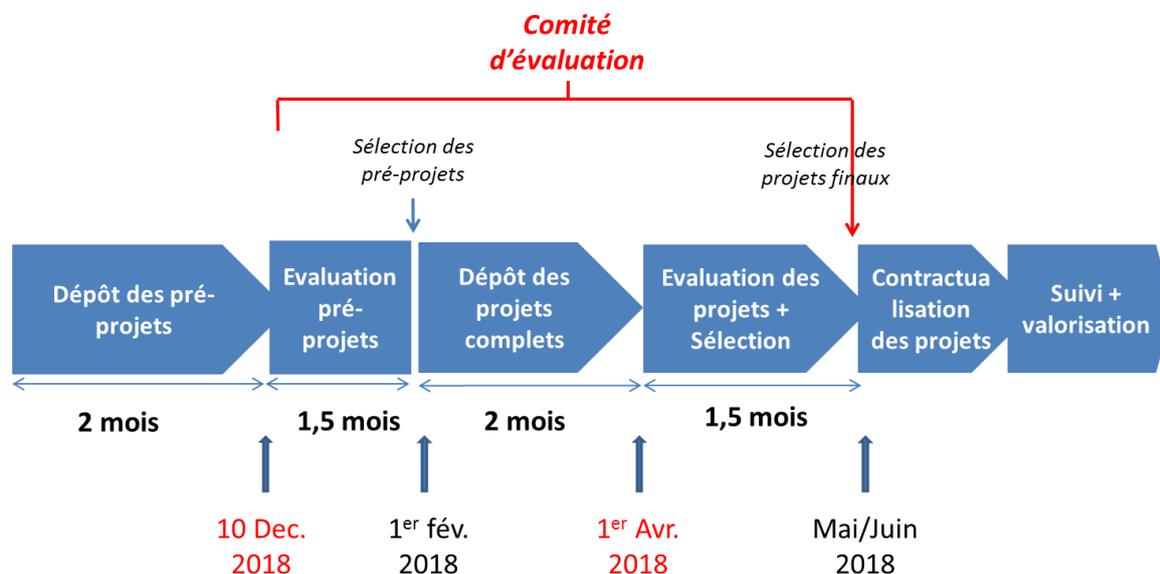
DEPOTS DES PROJETS

Pour le retrait des formulaires puis le dépôt des dossiers, veuillez-vous connecter à la plate-forme électronique dédiée aux [appels à projets de l'ADEME](#).

Aucune soumission par courrier électronique ou sous format papier ne sera acceptée.

POINTS A RETENIR

Le processus de sélection aura lieu en 2 phases :



Les pré-projets doivent impérativement être déposés **avant 10 Décembre à 18h00** sur la plateforme : www.appelsaprojets.ademe.fr.

La soumission du dossier en ligne nécessite l'anticipation des délais de saisie du dossier sur la plateforme informatique. Il est conseillé au coordinateur **d'initier la création du dossier au moins 2 semaines avant la date de clôture de l'APR**.

Les pré-projets retenus à l'issue de la première phase de sélection seront annoncés début février 2019. Des échanges avec les équipes de recherche pré-sélectionnées pourront avoir lieu courant Février.

Les dossiers complets des projets retenus devront être déposés **avant le 1^{er} Avril 2019**.

La liste des lauréats sélectionnés à l'issue de la phase complète de sélection sera annoncée avant l'été.

Les projets attendus :

- pourront couvrir un ou plusieurs axes transversaux ou thématiques de l'APR ;
- s'attacheront à développer un ancrage territorial (en France), lorsque cela sera pertinent ;
- seront de préférence collaboratifs, avec des consortiums non seulement pluridisciplinaires mais ouverts aux acteurs et aux parties prenantes des sphères économiques, associatives ou publiques, lorsque cela sera pertinent ;
- devront répondre à un ou plusieurs enjeux de politique publique clairement identifiés ;
- seront d'une durée comprise entre 12 mois et 24 mois.

Montant de l'aide financière :

Le montant indicatif des propositions attendues est de 50 000 à 200 000 euros.

SOMMAIRE

I. PRESENTATION GENERALE DE L'APPEL A PROJETS DE RECHERCHE	5
1. CONTEXTE	5
2. ENJEUX.....	6
3. OBJECTIFS	7
4. A QUI S'ADRESSE CET APR	8
5. OBJETS DE RECHERCHE ET TERRAINS D'ENQUETE.....	8
6. ORGANISATION, SUIVI ET VALORISATION	9
II. AXES DE RECHERCHE ELIGIBLES – EDITION 2018/2019	10
1. QUESTIONNEMENTS TRANSVERSAUX	10
<i>Axe 1 : Gouvernance, coordination et coopération entre les parties prenantes, stratégies, jeux d'acteurs</i>	10
<i>Axe 2 : Mobilisation des acteurs</i>	11
<i>Axe 3 : Adaptation des acteurs et transformation des modèles organisationnels aux évolutions sociales, à la raréfaction des ressources et aux modifications du climat.....</i>	11
<i>Axe 4: Analyse des modalités d'évaluation des démarches de transition.....</i>	12
2. AXES THEMATIQUES.....	13
<i>Thématique 1. Economie circulaire.....</i>	13
<i>Thématique 2. Consommation responsable et alimentation durable à l'échelle des territoires.....</i>	14
<i>Thématique 3 : Gestion durable de la forêt et utilisation du bois</i>	15
<i>Thématique 4. Transports, mobilités et qualité de l'air.....</i>	16
<i>Thématique 5. Projets participatifs et citoyens producteurs d'énergie renouvelable</i>	17
III. MODALITES DE L'APPEL – EDITION 2018/2019	18
1. DESTINATAIRE ET DEPOSANTS ELIGIBLES	18
2. MONTANT DE L'AIDE FINANCIERE	18
3. PROCESSUS DE DEPOT ET DE SELECTION	19
<i>Dépôt des dossiers (pré-projets).....</i>	19
<i>Critères de recevabilité et d'éligibilité.....</i>	19
<i>Evaluation et sélection des pré-projets.....</i>	19
<i>Evaluation et sélection des projets</i>	20
<i>Planning récapitulatif.....</i>	21
<i>Décision de financement.....</i>	21
<i>Date de prise en compte des dépenses.....</i>	22
<i>Confidentialité.....</i>	22
<i>Accord de consortium.....</i>	22

I. Présentation générale de l'appel à projets de recherche

1. Contexte

L'ADEME participe à la mise en œuvre des stratégies nationales de recherche. Les actions de recherche soutenues par l'Agence visent notamment à :

- Construire des réponses aux attentes de la société et apporter un appui aux pouvoirs publics pour bâtir des politiques contribuant au développement durable adaptées à ces attentes ;
- Accompagner l'émergence et la mise en œuvre d'une offre nationale de technologies et services répondants aux enjeux énergétiques et environnementaux en vue de répondre à l'objectif d'une société bas-carbone adaptée au changement climatique.

L'activité de soutien à la Recherche Développement Innovation (RDI) de l'ADEME¹ s'inscrit dans les objectifs des politiques publiques en faveur de la transition énergétique et écologique et de la lutte contre le changement climatique. Cinq programmes de recherche principaux ont été définis : Villes et territoires durables, production durable et énergies renouvelables ; agriculture, sol, forêt et biomasse ; qualité de l'air, impacts sur la santé et l'environnement ; énergie, environnement et société.

L'appel à projets de recherche « Transitions écologiques, économiques et sociales » se veut transversal aux cinq programmes de recherche mais vise à apporter une contribution significative au programme « Energie, Environnement et Société », mettant l'accent sur l'apport des sciences humaines et sociales.

Cette nouvelle édition de l'APR TEES s'inscrit dans la continuité de l'édition 2017, qui a permis de sélectionner 18 projets. Si l'édition précédente portait spécifiquement sur les ménages, **cette édition sera, elle, centrée sur les organisations et les systèmes d'acteurs.**

Cet APR s'inscrit également dans la continuité du programme de recherche Déchets & Société (ADEME/2009-2012), ainsi que du programme MOVIDA (MEEM/2011-2014) et de l'Appel à Intention de Recherche sur le gaspillage GASPI-IR (ADEME-2015).

L'APR TEES « Transitions écologiques, économiques et sociales » comprend des interfaces avec d'autres appels à projets de l'ADEME. Il vous est demandé de bien cibler l'APR le plus pertinent au regard de votre projet de recherche.

- Appel à projets de recherche participative **APRP CO3** : CO-Construction des Connaissances pour la transitions écologique et solidaire
- **APR DIQACC** : Approfondir les connaissances sur le lien entre données individuelles de la qualité de l'air et changement de comportement
- **APR MODEVAL-URBA** : Modélisation et évaluation au service des acteurs des territoires et des villes de demain

¹ <http://www.ademe.fr/recherche-innovation/strategie-recherche-developpement-innovation/objectifs-programmes-strategie-rdi-2014-2020>

- **APR GRAINE** : Gérer, produire et valoriser les biomasses : une bioéconomie au service de la transition écologique et énergétique
- **AACT-AIR** : Aide à l'action des collectivités territoriales et locales en faveur de l'air
- **Programme Thèses ADEME** : le programme Thèses permet le financement de recherches plus prospectives pour explorer de nouvelles thématiques et vise à produire des connaissances nouvelles sans que soit exigé une finalité opérationnelle (publication annuelle d'un appel à candidatures²).

Cet APR a vocation à être renouvelé. Pour cette deuxième édition, il est doté d'un budget prévisionnel d'environ 1.6 millions d'euros.

2. Enjeux

A l'heure où le Gouvernement engage une politique volontariste pour la transition énergétique et écologique (TEE), et que la stratégie nationale s'oriente vers la neutralité carbone³, la **mobilisation de toutes les parties prenantes**, dans une **approche systémique et coordonnée**, représente un enjeu clé pour accompagner la transition écologique, économique et sociale et l'adaptation au changement climatique.

Chaque type d'acteurs a une **capacité d'actions différentes et complémentaires** : les acteurs privés (entreprises, acteurs de l'ESS...) peuvent contribuer aux évolutions de l'offre de biens et de services disponibles et à la sensibilisation ; les acteurs financiers jouent un rôle majeur pour réorienter les investissements vers des actifs et activités bas-carbone, adaptées au climat ; les différents échelons territoriaux des pouvoirs publics disposent de compétences précises qui les autorisent à mettre en œuvre des instruments spécifiques. L'enjeu pour l'action publique est donc de déployer des outils, projets, mesures, politiques qui puissent avoir un impact sur l'ensemble des acteurs en capacité d'agir sur les leviers d'évolution des comportements individuels et collectifs, et qui puissent permettre aux territoires de s'adapter aux effets du changement climatique⁴. **Acteurs nationaux et locaux, publics et privés, institutionnels, économiques, financiers, associatifs et citoyens doivent œuvrer ensemble** pour augmenter la synergie de leurs actions au sein de leur organisation, ainsi que dans leurs interactions avec les autres parties prenantes.

En effet, les actions des individus, et plus globalement les modes de vie, dépendent des cadres collectifs dans lesquels ils vivent et avec lesquels ils interagissent. L'environnement social, matériel, économique, financier, institutionnel, politique ou encore règlementaire joue un rôle majeur pour établir les marges de manœuvre des différents acteurs.

La mise en œuvre de la transition énergétique et écologique et de l'adaptation au changement climatique nécessite ainsi **d'accompagner des changements systémiques** qui conjuguent une évolution du fonctionnement et des capacités des organisations, des modèles économiques et des mesures règlementaires.

Il s'agit d'identifier et de comprendre ce(ux) qui porte(nt) ces transitions, ce(ux) qui consolide(nt) les changements et les pérennise(nt).

² <http://www.thesenet.ademe.fr/>

³ En lien avec les objectifs de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement du climat à 2° C ou moins, la mise à jour de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) qui est en cours.

⁴ Changer les comportements, faire évoluer les pratiques sociales vers plus de durabilité. L'apport des sciences humaines et sociales pour comprendre et agir. Les éditions de l'ADEME, collection Expertises, 2017.

3. Objectifs

La première édition de cet APR, en 2017, concernait l'évolution des comportements individuels et des pratiques des consommateurs et des citoyens. **Cette seconde édition porte sur les problématiques liées à la mise en œuvre de la TEE et à l'adaptation au changement climatique, avec comme focale les acteurs économiques, les entreprises, les institutions publiques, les associations ou collectifs citoyens.** Nous cherchons à rendre compte des interdépendances entre les acteurs, des formes de structurations sociales, organisationnelles, collaboratives et instrumentales qui permettent d'orienter les pratiques individuelles et collectives vers une transition énergétique et écologique. **La compréhension de ces cadres collectifs devrait permettre d'identifier les leviers d'une intervention efficace** aux niveaux à la fois collectif et individuel.

Les objectifs de l'appel à projets de recherche sont de :

- **Développer et capitaliser les connaissances** sur l'évolution des pratiques des organisations dans le cadre de la transition écologique et de l'adaptation au changement climatique, en vue d'éclairer la décision,
- **Développer, expérimenter et améliorer des solutions** (outils, méthodes, modes d'organisation, démarches, etc.) afin de faire évoluer les pratiques des organisations vers plus de durabilité et de résilience.

Cet APR a pour objectif d'apporter **des connaissances théoriques, stratégiques et pratiques** aux acteurs, aussi bien publics que privés, intéressés à faire évoluer leurs capacités organisationnelles et adaptatives, ainsi que leurs pratiques opérationnelles vers plus de durabilité et de résilience climatique, à court, moyen et long termes. La production de ces connaissances aboutira à la formulation de **recommandations de politiques publiques et/ou à l'identification de bonnes pratiques et d'enseignements pour les différentes catégories d'acteurs listées précédemment.**

Les projets devront apporter des éléments de connaissance sur :

- Les relations et interdépendances entre acteurs locaux et les enjeux de gouvernance territoriale ;
- Les formes d'interventions publiques, privées, associatives et citoyennes mises en œuvre dans le cadre de la TEE, ainsi que les formes de coopération entre les parties prenantes ;
- Les conditions économiques, sociales, institutionnelles et juridiques dans lesquelles peuvent se prendre les décisions (du niveau stratégique au niveau opérationnel), et se mettre en place des mesures et des actions en vue des transitions énergétiques, écologiques et sociales ;
- Les leviers d'adaptation aux évolutions sociales et aux contraintes imposées par les politiques publiques de TEE, mais aussi d'appropriation des enjeux et des outils mis à disposition ;
- L'analyse de méthodes et outils, à la fois pour planifier, choisir les mesures et les actions mises en œuvre, mais aussi les suivre et les évaluer, dans une logique de gestion adaptative.

En s'appuyant sur les connaissances produites, il est demandé de formaliser des **recommandations** à destinations des acteurs publics et privés concernés, à toutes les échelles territoriales, et à l'échelle de l'organisation, pour entraîner, favoriser et accompagner le changement des différents acteurs. Ces recommandations peuvent être d'ordre **stratégique** (modes de coopération, référentiels, leviers, etc.), **pratiques** (instruments, actions, etc.) et/ou **méthodologiques** (comment innover dans la production des savoirs et la montée en compétences pour et avec les parties prenantes, comment faciliter le dialogue, etc.).

En vue de participer à l'objectif de la stratégie Recherche Développement Innovation de l'ADEME « Produire des connaissances contextualisées, pertinentes pour les acteurs socioéconomiques et directement utilisables par eux », il est demandé des efforts conséquents de **valorisation et de dissémination de la recherche**. Outre les disséminations prévues à destination de la communauté scientifique (publications et participation à des colloques), il est souhaitable que les projets déploient des modes de valorisation auprès des acteurs publics, privés et associatifs afin de permettre l'appropriation de leurs résultats en dehors de la communauté académique. Des propositions concrètes de traduction des résultats de recherche vers les décideurs publics ou privés sont ainsi bienvenues.

4. A qui s'adresse cet APR

L'appel à projets s'adresse aux **organismes publics ou privés de recherche**.

Il vise à mobiliser les communautés scientifiques françaises, notamment celles qui interrogent les organisations, leurs capacités de changement et capacités adaptatives, et celles qui travaillent sur les problématiques liées à la **mise en œuvre de la TEE** et l'adaptation au changement climatique.

Les projets attendus devront mobiliser les **disciplines des SHS** : sociologie, économie, science politique, gestion, droit, géographie, psychologie, anthropologie, etc. L'interdisciplinarité est fortement encouragée.

L'implication d'acteurs publics (collectivités territoriales, agences...) **et/ou privés** (associations, entreprises, ...) **est bienvenue dans le consortium de recherche**, et des approches de recherche participatives pourront être proposées.

5. Objets de recherche et terrains d'enquête

Les objets de recherche peuvent concerner des actions de politique publique, des stratégies de conduite du changement, des dispositifs organisationnels, des modes opératoires, la mise en œuvre de solutions techniques ou d'accompagnement, des initiatives de la société civile, des outils d'évaluation, de systématisation/généralisation, etc. pour amener des entreprises ou des territoires à prendre la voie de la transition.

Les terrains d'enquête peuvent être des organisations impliquant des **acteurs publics** (collectivités, administrations, etc.), **des acteurs économiques** (entreprises, acteurs de l'ESS, acteurs du numérique, etc.), **des acteurs de la société civile** (collectifs, associations, coopératives...), **agissant dans le cadre de filières et/ou de territoires spécifiques**.

Des recherche-actions pourront investir des territoires, des filières ou des entreprises comme des « laboratoires » au sein desquels on devra pouvoir analyser ces jeux d'acteurs, stratégies, formes de mobilisation, etc. Cela devrait permettre de mieux comprendre les mécanismes qui fonctionnent et enclenchent des changements de pratiques, et les mécanismes qui produisent au contraire des inerties. Les dimensions temporelles sont à cet égard importantes.

Les projets attendus devront être novateurs que ce soit par l'approche scientifique, le type d'acteurs participant au projet, à leur mode de faire et aux outils de récolte de données et d'analyse utilisés.

Cet APR vise à faire émerger des projets de recherche scientifique dont les résultats ont vocation à être généralisables et/ou transposables à d'autres situations.

Le citoyen, consommateur, usager, ne représente pas la cible de cet appel à projets, cependant les projets de recherche pourront analyser la manière dont ces acteurs sont associés, dans la conception ou la mise en œuvre, aux actions menées par les organisations étudiées.

6. Organisation, suivi et valorisation

Les projets retenus seront suivis par les différents services/directions de l'ADEME en fonction de la pertinence de leur problématique (Service Economie et Prospective, Service Consommation et Prévention, Service climat, Service Qualité de l'air, Service Réseaux et Energies Renouvelables, Service Transports et Mobilités, Service Forêts, Alimentation et Bioéconomie, Service Entreprises et Dynamiques Industrielles, Direction Economie Circulaire et Déchets, Directions régionales...).

Les équipes de recherche rendront compte régulièrement de l'avancement de leur projet aux équipes de l'ADEME, dans le cadre de réunions pour le lancement et la clôture du projet, et de réunions intermédiaires.

Une journée par an (organisée par l'ADEME) réunira différentes équipes de recherche afin de partager les objectifs et résultats de leur projet respectif mais aussi d'échanger sur les besoins opérationnels de l'Agence, sur les prolongements et les implications possibles des recherches qu'elle finance. Ces réunions ont pour but d'aider les équipes de recherche à produire les recommandations les plus pertinentes et d'aider les équipes de l'ADEME à s'en approprier les résultats.

Chaque recherche financée devra produire, en complément du rapport final, **une note synthétique de recommandations de politique publique**, issue des échanges avec l'ADEME. Il s'agit ici de faire en sorte que les savoirs ainsi générés sur les stratégies d'acteurs, montages de projet, facteurs de succès, soient pris en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets et programmes des acteurs publics et privés.

Une restitution à destination des professionnels concernés est impérative si ces acteurs n'ont pas été directement impliqués dans la démarche de recherche. La construction d'un **dialogue entre chercheurs et acteurs de terrain** fait partie des objectifs de l'APR.

Les équipes de recherche s'engagent à se rendre disponibles pour participer activement à ces différents types de réunion ainsi qu'aux événements (colloques et journées techniques) que l'ADEME est susceptible d'organiser.

II. Axes de recherche éligibles – édition 2018/2019

Les projets pourront répondre à des questionnements transversaux et/ou thématiques, décrits ci-dessous respectivement dans les parties 1 et 2.

Ces axes de recherche ne sont pas exclusifs, les équipes de recherche peuvent y répondre de manière transversale.

1. Questionnements transversaux

Axe 1 : Gouvernance, coordination et coopération entre les parties prenantes, stratégies, jeux d'acteurs

Il est attendu des équipes de recherche d'analyser les relations et interdépendances entre acteurs et les stratégies à l'œuvre, ainsi que les éléments facilitateurs et les éléments bloquants pour mettre en œuvre, directement ou indirectement, la transition écologique et l'adaptation au changement climatique : verrous politiques, institutionnels, juridiques, économiques, techniques, culturels, etc. Quels sont les cadres normatifs, les modes de gouvernance, mais aussi de coopération, susceptibles de favoriser ou non la mise en œuvre de la TEE et l'adaptation au changement climatique ? Quels sont les processus décisionnels et les instruments d'aide à la décision ? Par exemple, comment sont appréhendées les incertitudes relatives aux futurs possibles, dans les prises de décisions des acteurs privés et publics ? En quoi les visions prospectives peuvent servir à la gouvernance et à la prise de décisions ?

Il s'agira également d'analyser l'articulation, les interactions et interfaces entre les différentes parties prenantes en faveur d'une approche plus systémique. Par exemple, comment les politiques d'urbanisme, d'environnement et de développement économique interagissent à l'échelle des territoires ? Quelles formes de partenariats et de montages contractuels facilitent les coopérations et synergies entre acteurs ? Quels sont les relais de la transition énergétique, écologique, économique et sociale au sein des territoires et des organisations et quelles sont leurs relations avec les autres acteurs ? Quel rôle prennent les acteurs du numérique dans la transition ? Quelle place donner aux citoyens / clients / employés dans les processus décisionnels ? Quelle prise en compte des utilisateurs finaux dans la définition et la mise en œuvre des actions ? Des projets sur l'articulation entre des démarches collectives, portées par des acteurs privés, et des politiques territoriales sont attendus.

Des outils destinés à aider la coordination et la coopération entre acteurs et à adopter une approche systémique pourront être recensés, étudiés, voire développés. Il s'agira d'analyser l'outillage de l'action publique au sein des territoires, et des acteurs économiques au sein des entreprises, pour construire et mener des démarches de transitions économiques, écologiques et sociales. A partir des connaissances consolidées, les équipes identifieront des « bonnes pratiques » en matière de gouvernance, de coopération, d'approches collaboratives, etc. en vue de généraliser et massifier les changements de pratiques à l'échelle des territoires, des organisations, et *in fine* des individus. Des recommandations seront formulées pour faciliter les initiatives en matière de TEE et d'adaptation au changement climatique, au niveau des entreprises et des territoires.

Axe 2 : Mobilisation des acteurs

Ce deuxième axe vise à comprendre les mécanismes à l'œuvre dans les comportements des différents acteurs et les obstacles aux changements dans les organisations. Il s'agit d'appréhender comment les entreprises et les collectivités s'engagent dans la TEE et l'adaptation au changement climatique, par quels procédés et sous quelles conditions. Les entreprises intègrent de plus en plus les enjeux de développement durable à travers les stratégies RSE et l'application des normes ISO. Comment ces stratégies se mettent-elles en place et se concrétisent-elles ? Comment enclenchent-elles de nouvelles dynamiques au sein des entreprises ?

Les projets de recherche pourront explorer la manière dont cette mobilisation pour engager la transition se construit et comment l'engagement des acteurs se matérialise : ce qui encourage et facilite la mobilisation de certains acteurs, organisations ou territoires ; et à l'inverse ce qui la freine, qu'il s'agisse de verrous politiques, juridiques, économiques, techniques, en termes de compétences, de connaissances, d'incertitudes, d'impuissance... En quoi les contextes territoriaux, institutionnels, mais aussi individuels jouent sur cette mobilisation ? Les équipes de recherche étudieront les degrés d'implication des acteurs (économiques, institutionnels, etc.), et la manière dont se construisent les limites/seuils de leur implication.

Il s'agira d'identifier les outils, stratégies, référentiels développés pour mobiliser les parties prenantes, comprendre leur fonctionnement, les discours, les instruments et les modes d'organisation visant à les mobiliser. Les projets pourront analyser la manière dont les décideurs (élus, chefs d'entreprises, etc.) perçoivent la transition et comment ils s'approprient ou non les enjeux et les moyens. Ils appréhenderont les décalages, voire les contradictions entre les besoins des entreprises et les objectifs de la TEE et l'adaptation au changement climatique, mais aussi les synergies possibles en matière de moyens et de résultats.

Les équipes sont également invitées à analyser les modèles d'évaluation et de diffusion des démarches de transition écologique et sociale entre les organisations, les territoires, et en leur sein. Elles pourront par exemple étudier la manière dont les modalités de dialogue et de management dans l'entreprise influencent les performances environnementales. Y-a-t-il un lien entre les valeurs de l'entreprise, sa politique environnementale et le bien-être au travail des salariés ? Comment encourager les entreprises à mobiliser l'expertise interne ? Comment les acteurs capitalisent-ils sur les retours d'expérience et comment évaluent-ils l'efficacité de leurs actions ? Quels sont les outils de diffusion des bonnes pratiques ?

Plus globalement, les projets pourront analyser le processus d'un changement collectif à l'échelle d'un territoire. Il pourra être envisagé d'étudier les changements à opérer au sein de la communauté des acteurs de la transition énergétique (dont l'ADEME fait partie) pour permettre les transitions énergétiques, écologiques et sociétales.

Axe 3 : Adaptation des acteurs et transformation des modèles organisationnels aux évolutions sociales, à la raréfaction des ressources et aux modifications du climat

Dans le contexte actuel de transition, les environnements techniques, économiques, organisationnels, et sociaux sont amenés à évoluer pour faire face notamment aux enjeux climatiques et de raréfaction des ressources. Des initiatives permettant un mode de vie plus sobre en énergie et en ressources se développent ou sont imaginées et promues par une pluralité d'acteurs. Par exemple l'autoconsommation, l'autoproduction, le « faire soi-même », les pratiques collaboratives, la réparation et autres innovations sociales ont nécessairement un impact sur les modèles économiques, de production, organisationnels, les mesures réglementaires, etc. Comment les acteurs concernés, économiques, juridiques, politiques, s'adaptent-ils à ces évolutions ? Comment anticiper les effets de la transition ?

Les projets viseront ici à analyser la manière dont des modèles d'affaires, des systèmes de production, des modes d'organisation, des mesures règlementaires, etc. se transforment et s'adaptent dans un contexte de transitions écologique et sociale, et comment ils reconfigurent les relations et interdépendances entre acteurs. A titre d'exemple, dans le secteur de la mobilité, l'arrivée des services de vélos en *free-floating*, des objets de glisse urbaine ou encore du véhicule autonome, redéfinit l'occupation de la voirie faisant évoluer les modes de coopération entre acteurs publics et privés, mais aussi la réglementation. Dans un autre registre, l'entrée de l'intelligence artificielle dans l'administration et les entreprises est porteuse d'enjeux organisationnels, managériaux et juridiques importants. Le développement de la robotique et du numérique aura également un impact important sur l'emploi (nature et répartition géographique des emplois, organisation du travail, etc.). En outre, la filière automobile doit faire face à des enjeux de transformation conséquents (mesures anti-diesel, normes d'émissions CO2, essor du véhicule autonome, etc.). Les équipes de recherche seront invitées à analyser les évolutions des emplois et des organisations du travail dans les différents secteurs et filières : la destruction et la transformation de certains métiers, les nouveaux métiers de la transition énergétique et écologique, l'identification des besoins de structuration des filières et de montée en compétences des acteurs, etc. Il s'agira d'étudier la manière dont ces métiers émergent et s'insèrent dans les organisations et les modes opératoires actuels, mais aussi d'identifier qui sont les acteurs ou les organisations qui ne sont pas associés à ces démarches de transition. Ces questionnements interrogent la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences au service de la transition écologique et énergétique.

Il s'agira d'appréhender la manière dont les acteurs publics et économiques se saisissent des enjeux en matière d'emploi sur leur territoire (à cet égard, les territoires concernés par un Contrat de Transition Ecologique peuvent constituer des terrains d'analyse privilégiés). Il s'agit d'analyser comment ces acteurs identifient les besoins et les risques de pénurie de compétences et comment ils s'en emparent. Les projets pourront également analyser la manière dont les transformations de certains métiers sont vécues par les employés. Quelles sont les résistances et les modes d'accompagnement mis en place ? A ce titre des liens sont également attendus avec la qualité de vie au travail, la professionnalisation et in fine la qualité de service rendus aux particuliers.

Par ailleurs, l'adaptation au changement climatique amène un défi méthodologique nouveau. Pour faire face à cette évolution du climat, les organisations devront analyser leurs capacités organisationnelles, notamment leur capacité adaptative. Elles devront recourir à des méthodes de planification dynamiques, qui concilient la planification à court-terme avec le moyen et le long-terme, veiller à ce que les solutions mises en place aujourd'hui, ne soient pas contradictoires à celles qui seront nécessaires pour faire face aux impacts plus importants du changement climatique à moyen et à long-terme. Les organisations devront adopter des méthodes de gestion adaptatives, faire preuve de flexibilité. Quelles sont les conditions qui permettront aux organisations de faire face à ces défis, de développer de nouvelles capacités adaptatives ? Quelles méthodes et outils leur manquent-ils ? Aujourd'hui, quels sont les modes de fonctionnement en conditions dégradées ?

Axe 4: Analyse des modalités d'évaluation des démarches de transition

Dans ce quatrième axe, les projets chercheront à analyser l'effectivité des démarches de changement mises en place par les différents acteurs, publics, économiques, sociaux, dans le cadre de la TEE et l'adaptation au changement climatique. Il s'agira d'analyser la compatibilité et le niveau de contribution de ces actions à l'atteinte de l'objectif de TEE. Il s'agira également d'appréhender les effets sur leurs cibles, les modalités de pérennisation des changements, ainsi que les conditions de dissémination ou de déploiement à plus large échelle de ces actions.

Les projets s'attacheront à étudier les facteurs de réussite ou d'échec, de performance et d'efficacité. A ce titre, les chercheurs seront invités à analyser les indicateurs d'efficacité mobilisés par les acteurs étudiés. En quoi un dispositif ou un mode d'organisation par exemple, est considéré comme efficace ?

L'enjeu ne sera pas tant de créer de nouveaux indicateurs que de cerner leurs utilisations par les pouvoirs publics. Les équipes de recherche seront encouragées à élaborer des recommandations sur la manière de décliner les référentiels et indicateurs, de manière opérationnelle, dans l'évaluation et la prise de décision. Comment les impacts sociaux et environnementaux sont-ils anticipés et pris en compte par les différents acteurs ? Comment les nouveaux indicateurs de richesse ou de bien-être peuvent participer à la mise en mouvement de la transition économique et sociale, et outiller le pilotage de l'action publique ? Comment ces indicateurs sont utilisés ou non par les pouvoirs publics pour évaluer leurs actions et définir leurs objectifs ?

Les projets pourront ainsi étudier les modalités d'évaluation des démarches de changement, voire scruter les développements méthodologiques en matière d'analyse d'impacts socio-économiques et environnementaux.

2. Axes thématiques

Les propositions suivantes sont une illustration thématique des questionnements transversaux développés précédemment. Ces différents questionnements thématiques sont des propositions de terrain qui précisent les interrogations à visée pratique de l'ADEME et doivent donc être pris en compte dans la formulation des projets de recherche qui porteront sur ces thématiques.

Thématique 1. Economie circulaire

L'économie circulaire vise à changer de paradigme par rapport à l'économie dite linéaire, en limitant le gaspillage des ressources et l'impact environnemental, et en augmentant l'efficacité à tous les stades de l'économie des produits (offre des acteurs économiques, demande et comportement des consommateurs, gestion des déchets). L'économie circulaire cible la gestion sobre et efficace des ressources, afin de conduire à une mutation profonde des organisations (tant locales que mondiales) et des modes de vie.

Dans le cadre des programmes locaux visant le développement de l'économie circulaire dans les territoires (programmes de prévention, Territoires Zéro Déchet Zéro Gaspillage, etc.), les collectivités sont amenées à se positionner en tant qu'animateurs de territoire et à mobiliser d'autres acteurs comme les entreprises. Les projets de recherche s'attacheront à analyser les modes opératoires de cette mobilisation et les dynamiques d'appropriation des démarches d'économie circulaire par les différents acteurs (direction, salariés, partenaires, prestataires, etc.). Ils s'intéresseront au rôle des différentes instances (Etat, Régions, collectivités locales, entreprises, syndicats, associations...) pour mettre en mouvement les territoires. Ils analyseront par exemple les synergies, antagonismes et formes d'influence entre les politiques économiques et les politiques d'économie circulaire à différentes échelles. La question des disparités de performance des territoires pourra également être investiguée. Comment expliquer cette disparité territoriale ? Qu'est-ce qui différencie les territoires pionniers ? Quels sont les déterminants de cette réussite ? Il s'agira globalement d'appréhender ce qui permet d'impulser une dynamique positive de transition vers une économie circulaire sur un territoire et au contraire ce qui freine cette dynamique. A ce titre, les équipes de recherche s'intéresseront également aux oppositions, internes et externes, face à la mise en place de certains dispositifs, comme le passage à une tarification incitative. Comment se constituent ces oppositions ? Quelles sont les formes de coopérations et d'accompagnement possibles pour les dépasser et encourager des dynamiques positives ?

Des projets de recherche sont également attendus sur l'analyse de l'organisation des relations entre acteurs pour opérer un changement de modèle économique. La question des dynamiques d'évolution

et d'adaptation mutuelle entre l'offre et la demande pourra être investiguée. Quels sont les modes d'organisation et de coopération entre les différentes parties prenantes ? Comment ces modes d'organisation évoluent-ils lors du passage à un modèle circulaire ? Comment les interdépendances entre acteurs favorisent ou non un fonctionnement optimal de l'économie circulaire sur un territoire ? Quels sont les facteurs et conditions de réussite ? Comment les synergies entre filières se développent ? Comment s'organise et se structure la mutualisation des moyens et des services ?

Des projets de recherche s'intéresseront par ailleurs à la manière d'accompagner la transition et le développement de l'économie circulaire au regard de l'évolution des compétences et des métiers. Quelles sont les résistances et les leviers d'adhésion des opérateurs face aux évolutions de carrière et à la modification des emplois induites par la transition vers une économie circulaire ? Comment les employés sont-ils accompagnés ?

Les équipes de recherche seront encouragées à considérer l'économie circulaire dans ses trois composantes : la production durable, la consommation durable et la gestion des déchets. Ces questionnements pourront ainsi s'appliquer à des démarches d'écologie industrielle et territoriale, des démarches d'économie de la fonctionnalité, ou encore des démarches d'écoconception portées par des organisations publiques de type collectivités.

Thématique 2. Consommation responsable et alimentation durable à l'échelle des territoires

Les biens et services que nous consommons chaque jour ont des impacts sur l'environnement (émissions de gaz à effet de serre, épuisement des ressources, pollution de l'air et des sols...) et ce, tout au long de leur cycle de vie : de l'extraction ou production des matières premières à la fin de vie du produit en passant par la fabrication, le transport, le stockage des produits et l'utilisation. Promouvoir de façon cohérente une production économe en ressources, l'amélioration des produits et le changement des modes de consommation représente un véritable enjeu. La consommation responsable conduit l'acheteur, qu'il soit acteur économique (privé ou public) ou citoyen consommateur à effectuer ses choix d'achat ou de non achat en prenant en compte ses besoins réels et les conséquences sur l'environnement, la santé et la société. La mobilisation des nouveaux outils numériques, en tenant compte de leurs propres impacts sur l'environnement, permet-elle de faciliter l'adaptation de l'offre à une demande de consommation responsable ? Quelles initiatives locales pourraient nourrir des politiques publiques nationales ? Quels sont les relations et interdépendances entre les acteurs et les organisations engagées ?

En particulier, dans un contexte de changement climatique et de réduction nécessaire de l'empreinte environnementale humaine, l'alimentation représente un enjeu majeur avec le doublement prévu des besoins alimentaires à l'horizon 2050 lié à la croissance démographique mondiale et à l'évolution des régimes alimentaires. L'alimentation durable associant les dimensions environnementales, sanitaires et économiques, constitue à la fois un enjeu incontournable de la transition écologique, et une voie d'avenir pour les filières et les territoires.

Les projets proposeront une analyse territoriale de l'offre (et de la demande) de consommation responsable (tout type de biens et de services). Quels écarts et quelles inégalités géographiques observe-t-on entre territoires ruraux et urbains en matière d'offre de consommation responsable ? Quelles sont les spécificités organisationnelles selon les types de territoires ? Quelles conséquences sur l'emploi et la vie des territoires ? Quelles sont les formes d'intervention des collectivités et les modalités de coopération ? Plus largement, sous quelles conditions ces offres de consommation responsable peuvent-elles se développer et quelle est leur viabilité économique dans ces différents contextes territoriaux ?

Les équipes de recherche pourront s'intéresser aux Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) qui se développent depuis plusieurs années. Il s'agira d'analyser quelles sont les organisations impliquées

dans ces PAT et comment elles travaillent à la mise en cohérence des politiques sectorielles. Comment les synergies se construisent-elles et comment s'organisent les relations entre collectivités, entreprises, acteurs de l'ESS, de la société civile, agriculteurs et producteurs, etc. ? Mais aussi au sein de la filière, entre industries agro-alimentaires, transformateurs, distributeurs et commerçants, restaurateurs... Quels sont les modes de gouvernance, de régulation et de coopération favorisant la mobilisation (y compris économique) des acteurs et des organisations pour s'adapter aux évolutions de la demande, en lien avec la transition écologique ? Il s'agira également de cerner en quoi ces projets répondent à l'enjeu d'ancrage territorial et aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux des territoires ? Comment se concrétisent-ils de manière opérationnelle ? Quelles sont les conditions de financement des actions au sein des PAT ? Quelles sont les modalités de leur pérennisation ?

Enfin, un enjeu fort réside dans la prise en compte des « coûts cachés » liés à une alimentation peu durable. Les projets attendus porteront sur les méthodes pour identifier ces coûts, les évaluer, et nourriront les réflexions sur les modalités possibles d'intégration de ces coûts, par les acteurs de la chaîne alimentaire, dans la chaîne de valeur des aliments.

Des projets de recherche pourront par ailleurs s'intéresser aux collectifs ou microsociétés qui recherchent la sobriété dans leur mode de vie. Il s'agira de comprendre qui sont ces collectifs, comment ils se forment, se structurent, s'organisent, et comment ils interagissent ou non avec d'autres organisations et institutions. Comment ces collectifs et leur mode de vie s'articulent avec les politiques publiques ? Comment ces projets se disséminent-ils ? Ont-ils une influence sur le territoire ? Et sous quelle conditions ces initiatives pourraient être déployées à une échelle plus large tout en restant pertinentes d'un point de vue environnemental, et acceptables pour le reste de la société ?

Thématique 3 : Gestion durable de la forêt et utilisation du bois

La forêt et les filières bois ont un rôle majeur à jouer dans le cadre de la transition écologique et énergétique. Stockant du carbone, abritant une biodiversité considérable, produisant à la fois des ressources renouvelables et des services environnementaux, récréatifs et économiques, la forêt est essentielle au développement durable de nos territoires. Le développement des filières utilisatrices de bois contribuera fortement à la substitution de matières fossiles ou énergivores par des ressources renouvelables, que ce soit pour la production d'énergie ou de matériaux. Des objectifs ambitieux d'utilisation du bois sont inscrits dans les politiques publiques et nécessiteront une augmentation importante de la récolte de bois tout en assurant une gestion durable de la forêt et son adaptation aux effets du changement climatique. Pour atteindre ces objectifs, des mesures d'adaptation techniques, humaines et institutionnelles seront nécessaires.

Les projets de recherche s'attacheront à analyser les modes d'organisation et de coopération ainsi que les leviers de mobilisation à activer pour (1) favoriser une gestion durable de la forêt dans un cadre de lutte contre le changement climatique (atténuation et adaptation), de préservation des sols et de développement de la bio-économie (matériaux, énergies, services écosystémiques), et (2) optimiser l'utilisation du bois dans une logique d'économie circulaire (circuits de gestion et logistique, répartition entre usages, valorisation des déchets et co-produits).

Il s'agira plus particulièrement d'examiner, dans une approche systémique, les conditions et les modalités d'une gestion durable de la forêt privée. Comment assurer une gestion intégrée des forêts à l'échelle des territoires, conciliant les différents usages et services rendus de la forêt ? Le caractère multifonctionnel de la forêt implique l'existence de nombreuses parties prenantes concernées par sa gestion durable (propriétaires forestiers, associations environnementales, promeneurs, entreprises d'exploitation forestière, collectivités, ...). Les projets s'intéresseront aux conditions de mobilisation de ces acteurs et organisations et notamment des propriétaires forestiers. Quels sont les obstacles et quels sont les leviers à activer pour les mobiliser ? Comment les modes d'organisation et les relations

entre acteurs évoluent-ils et s'adaptent-ils ? Des projets intégrant des démarches participatives avec les parties prenantes sont particulièrement attendus.

Les projets examineront par ailleurs les conditions d'optimisation de l'utilisation du bois afin de favoriser le développement durable des filières bois et d'orienter chaque qualité de bois vers son usage le plus vertueux d'un point de vue environnemental et économique. Quels sont les enjeux en matière de coordination des filières et des acteurs du territoire impliqués dans la transformation du bois (exploitants forestiers, entreprises de premières et secondes transformations, collectivités...) ? Quelles sont les conditions d'un fonctionnement en circuit court, favorisant la transformation et l'utilisation du bois à l'échelle locale, et celles d'une utilisation du bois « en cascade » jusqu'à la valorisation des produits bois en fin de vie ?

L'enjeu est de garantir la multifonctionnalité de la forêt et de contribuer à son adaptation au changement climatique tout en assurant un développement coordonné et durable des usages du bois dans les filières utilisatrices. Pour éclairer ces enjeux, les projets de recherche devront apporter des connaissances sur les leviers, accompagnements et apprentissages nécessaires, et proposer des recommandations de politiques publiques.

Thématique 4. Transports, mobilités et qualité de l'air

Les pratiques émergentes, collaboratives et connectées, transforment les modèles et les systèmes de développement de nos sociétés, et invitent à repenser le rôle de tous les acteurs, économiques et publics. Les technologies de communication, de production et de partage de richesses, ont atteint un seuil inédit permettant l'amélioration des capacités individuelles et collaboratives. De nouvelles plateformes se construisent, dans tous les domaines, pour constituer des communautés d'intérêts et leur fournir des capacités pour penser et faire le collectif. Des acteurs privés tels que Blablacar, Uber, Didi, Lyft ou Google Map créent de la valeur à partir de l'utilisation de données de mobilité, et développent de nouveaux outils et services contribuant à l'évolution des comportements de mobilité. Quelles connaissances ces acteurs développent-ils sur les comportements de mobilité ? Comment ces connaissances sont-elles exploitées et partagées ?

Plus largement, les équipes de recherche s'intéresseront aux nouvelles gouvernances du management de la mobilité, aux évolutions du système d'acteurs et des relations entre les différentes organisations et institutions, allant du rôle des autorités organisatrices à l'émergence de nouveaux acteurs, des initiatives citoyennes aux GAFAs. Comment ces nouveaux acteurs s'imposent-ils dans le système de mobilité et quelles sont les interfaces avec les autorités publiques ? Comment cette dynamique de plateformes pourrait-elle être davantage régulée ? Les projets pourront analyser l'impact des solutions innovantes de mobilité sur les organisations, les régulations et les modèles économiques.

Dans un autre registre, les dispositifs d'accompagnement au changement de comportement de mobilité pourront également faire l'objet de projets de recherche. Il s'agira d'analyser les conditions de leur mise en œuvre, les facteurs favorables et les facteurs bloquants, les stratégies de leurs porteurs vis-à-vis des publics et des objectifs visés, l'enjeu des partenariats, etc. Une évaluation du rapport coût-efficacité de ces démarches, comprenant un travail sur la définition des indicateurs d'efficacité, est attendue. A ce titre, il pourra être proposé, dans une logique de massification des changements de comportements, une analyse de dispositifs intégrant le numérique, dans le but de mettre en regard l'efficacité de l'accompagnement humain et le potentiel de la technologie, vis-à-vis des différents types de publics. Les projets pourront s'intéresser plus spécifiquement aux dispositifs d'accompagnement à la mobilité des publics fragiles (précaires, seniors, jeunes, personnes à mobilité réduite), et plus largement, aux mesures d'accompagnement visant à limiter l'impact de l'augmentation des taxes sur la mobilité individuelle.

Par ailleurs, des projets sont attendus sur l'analyse des relations entre les différents acteurs locaux et des enjeux de gouvernance territoriale sur les questions de qualité de l'air⁵. Comment les collectivités, aux différentes échelles territoriales, mobilisent-elles leurs compétences en matière de qualité de l'air, transport, mobilité et comment les articulent-elles dans la stratégie climat-air-énergie ? Quels sont les modes de coopération avec les parties prenantes dans la mise en œuvre de ces actions ? Quelles sont les mesures d'accompagnement déployées en vue des différents publics concernés ? Quelles sont les échecs, les conditions de réussite ? Dans quelle mesure et sous quelle forme l'évaluation des impacts sociaux et environnementaux des dispositifs est-elle prise en compte par les acteurs publics ? Comment anticiper les impacts sociaux des actions en matière de qualité de l'air relatives aux transports et à la mobilité ?

Thématique 5. Projets participatifs et citoyens producteurs d'énergie renouvelable

En France, depuis quelques années, on assiste à un développement des projets participatifs et citoyens producteurs d'énergie renouvelable (EnR). Ces projets décentralisés constituent notamment un levier concourant à la massification du développement des énergies renouvelables et permettent une meilleure appropriation des enjeux de la transition économique et sociale par les citoyens et les territoires. Les projets dit « citoyens », qui émanent de collectifs impulsés par des citoyens et/ou des collectivités motivé(e)(s), peuvent s'organiser en association pour initier le projet, avant de prendre des parts sociales dans une société de projet, leur octroyant un pouvoir de décision important. Le développement des plateformes de financement participatif offre aux citoyens des possibilités de contribuer au financement des projets sans aucun pouvoir de décision dans le projet.

Tous ces projets sont basés sur des processus sociaux originaux et des modes d'organisation qui mettent en lien des citoyens, des collectivités et des acteurs économiques. Avec des stratégies et des modes opératoires divers ainsi que des représentations des enjeux environnementaux propres, différentes organisations se sont positionnées dans ce champ : associations nationales, régionales et locales, acteurs du financement participatif, entreprises des énergies renouvelables, entreprises de financement privées ou publiques, Régions et collectivités locales, services et agences de l'Etat etc.

Il est attendu des projets de recherche une analyse des conditions intrinsèques et extrinsèques favorables et défavorables à l'implication des citoyens et/ou des collectivités dans le financement et/ou la gouvernance de projets EnR décentralisés. Il s'agira d'étudier les stratégies et les modes opératoires utilisés par les acteurs de l'énergie citoyenne et du financement participatif afin de faire essayer leur(s) modèle(s). En particulier, comment se définit la notion d'« ancrage au territoire » des projets et en quoi cela influence les stratégies et modes opératoires utilisés par les acteurs ? En quoi la montée en puissance des projets citoyens modifie-t-elle les relations entre les acteurs et les organisations, notamment vis-à-vis des groupes d'opposants aux projets, et quelles sont les stratégies d'adaptations des acteurs traditionnels des énergies renouvelables ? Comment les compétences, nécessaires au développement, puis à l'exploitation de ces projets, sont développées et maintenues au sein de ces collectifs ou mobilisées auprès d'acteurs externes ?

En plus de fournir des éléments de compréhension sur les modes d'organisation, de gouvernance et de régulation, des recommandations utiles pour alimenter les politiques publiques à venir pourront émerger.

⁵ Le porteur de projet devra faire le choix de l'appel à projet le plus approprié pour son projet entre l'APR TEES et AACT-AIR.

III. Modalités de l'appel – Edition 2018/2019

1. Destinataire et déposants éligibles

Les projets seront déposés par des organismes publics ou privés de recherche.

Les consortiums associant chercheurs, décideurs et parties prenantes, filières ou secteurs, collectivités, entreprises, associations reconnues d'intérêt public et représentant la société civile, sont bienvenus car ils contribuent à produire des connaissances contextualisées, pertinentes pour les acteurs socioéconomiques et directement utilisables par eux.

2. Montant de l'aide financière

Les règles générales d'attribution et de versement des aides financières de l'ADEME ainsi que le système d'aides de l'ADEME à la connaissance sont disponibles sur [le site internet de l'ADEME](#).

Il est souhaité que l'aide sollicitée pour la réalisation d'un projet soit comprise entre 50 000 et 200 000 €.

	Intensité de l'aide de l'ADEME			
	<i>Bénéficiaires dans le cadre d'une activité économique</i>			<i>Bénéficiaires dans le cadre d'une activité non économique</i>
	<i>Petite entreprise</i>	<i>Moyenne entreprise</i>	<i>Grande entreprise</i>	
Recherche fondamentale et recherche en connaissances nouvelles	-	-	-	70%
Recherche industrielle	70%	60%	50%	50%
Développement expérimental	45%	35%	25%	50%
Innovation en faveur des PME	50%	50%	-	-

3. Processus de dépôt et de sélection

Dépôt des dossiers (pré-projets)

Les candidats sont invités à déposer leur pré-projet sur la [plate-forme de dépôt et de suivi ADEME](#) avant **le 10 Décembre 2018 à 18h.**

L'ensemble des informations et documents nécessaires pour le remplissage et le dépôt des dossiers sont disponibles sur cette plate-forme dématérialisée.

Pour toute demande de renseignements, merci d'envoyer un mail à l'adresse apr.tees@ademe.fr.

Critères de recevabilité et d'éligibilité

L'ADEME s'assure de la recevabilité et de la conformité/éligibilité des dossiers.

Seront considérés comme non recevables :

- Les dossiers soumis hors délai ;
- Les dossiers incomplets ;
- Les dossiers ne respectant pas les formats de soumission (modèles et formats fournis) ;
- Les projets d'une durée inférieure à 12 mois et supérieure à 24 mois ;
- Les dossiers non déposés via la plate-forme « appelsprojets.ademe.fr » (sauf problèmes techniques de mise en œuvre de la plate-forme et imputables à l'ADEME).

Ne seront pas éligibles :

- Les dossiers n'entrant pas dans le champ de l'appel à projets ;
- Les dossiers couvrant majoritairement d'autres domaines ou des domaines traités dans d'autres appels à projets ;
- Les dossiers qui ne sont pas déposés par des organismes de recherche.

Evaluation et sélection des pré-projets

Les propositions seront évaluées en fonction des critères suivants :

- **Pertinence de la proposition :**
 - Capacité à répondre aux objectifs généraux de l'appel à projet ;
 - Adéquation avec les axes transversaux et/ou thématiques de l'appel à projets ;
 - Pertinence vis-à-vis des enjeux de l'ADEME
 - Clarté de présentation (résumé, objectifs et programme de travail).
- **Intérêt et qualité scientifique et technique :**
 - Progrès des connaissances, caractère innovant ;
 - Objectifs, problématique et méthodologie proposés ;
 - Cohérence entre programme de travail envisagé et résultats escomptés
- **Partenaire(s) et consortium :**
 - Niveau d'excellence scientifique ou d'expertise des équipes ;

- Compétences du porteur de projet ;
- Complémentarité du partenariat.
- **Adéquation projet et moyens, faisabilité du projet**
 - Cohérence des délais, des budgets par rapport au programme de travail.

Les pré-projets reçus seront évalués par des ingénieurs de l'ADEME, en fonction de leur domaine de compétence, et par un comité scientifique composé d'experts externes (soumis à des exigences de confidentialité) et présidé par Sophie Dubuisson-Quellier, directrice de recherche au CNRS, Centre de sociologie des organisations (CNRS-Sciences Po). Ce comité, composé d'une dizaine de chercheurs de différentes disciplines en sciences humaines et sociales, émettra un avis sur la qualité scientifique des propositions envoyées. Suite à cette étape, des pré-projets seront sélectionnés et le résultat sera communiqué aux coordinateurs des projets.

A l'issue de cette première phase du processus de sélection, des échanges pourront avoir lieu avec les porteurs de projets sélectionnés en vue de prendre en compte les recommandations formulées par les ingénieurs de l'ADEME et les membres du comité scientifique, dans la rédaction du projet final.

Evaluation et sélection des projets

- **Qualité générale de la proposition** : clarté de présentation (méthodologie, description des tâches, définition et calendrier des livrables...) et structuration du projet.
- **Qualité scientifique et technique** :
 - Progrès des connaissances, caractère innovant : les propositions devront s'appuyer sur un état de l'art prenant en compte les avancées récentes des travaux scientifiques, notamment à l'international, sur les questions traitées ;
 - Méthodologie, faisabilité technique et scientifique du projet : il est attendu des proposant qu'ils s'appuient sur des méthodologies appropriées et robustes ;
 - Objectifs, livrables et jalons décisionnels prédéfinis dans le programme ;
 - Expérimentations envisagées ;
 - Maîtrise des risques inhérents au projet (risque organisationnel, risque technique, risque lié à l'atteinte de l'objectif).
- **Qualité des partenaires et du consortium** :
 - Niveau d'excellence scientifique ou d'expertise des équipes, compétences du porteur de projet,
 - Complémentarité du partenariat.
- **Adéquation projet et moyens, faisabilité du projet**
 - Cohérence des délais, des budgets par rapport au programme de travail,
 - Adaptation à la conduite du projet des moyens mis en œuvre, adaptation et justification du montant de l'aide demandée,
 - Adaptation des coûts de coordination, justification des moyens en personnels permanents et non permanents (stage, thèse, post-doc), évaluation du montant des investissements et achats d'équipement, évaluation des autres postes financiers (missions, sous-traitance, consommables...).
- **Perspectives de dissémination, de valorisation et d'opérationnalisation**
 - Publications, participation/réalisation de colloques, sites internet ;

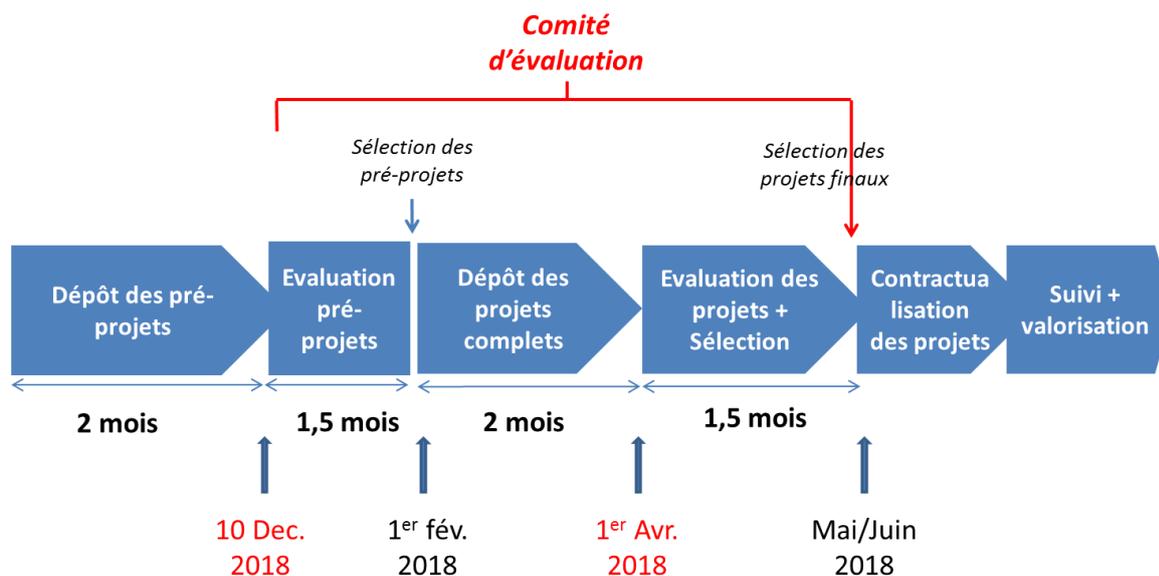
- Aide au développement de biens, de services, et/ou de politiques publiques. Chaque rapport final sera accompagné d'un bref résumé (2 à 4 pages) et d'une note de recommandations de politiques publiques;
- Aide à l'évaluation ex ante et ex post.

Les propositions seront à nouveau évaluées par un ou plusieurs ingénieurs de l'ADEME en fonction de leur domaine de compétences et par le comité scientifique.

Par la suite, un **Comité d'Orientation**, composé de partenaires institutionnels de l'ADEME, se réunira pour émettre un avis complémentaire sur les dossiers déposés prenant en compte l'opportunité des projets, au regard de la stratégie de recherche de l'ADEME.

A l'issue de cette deuxième phase du processus de sélection, des échanges pourront avoir lieu avec les porteurs de projets sélectionnés en vue de finaliser la convention d'aide. Ces échanges porteront sur la prise en compte des recommandations formulées par les comités, sur la révision, si nécessaire, du programme de travail et du budget, et sur le financement du projet (taux d'aide accordé). Les projets seront définitivement sélectionnés à l'issue de cette phase d'instruction.

Planning récapitulatif



Décision de financement

La décision de financement sera prise par l'ADEME, fondée sur les expertises internes et externes et la prise en compte des recommandations formulées par les comités, ainsi que sur le budget total disponible pour cet APR.

Dans le cas où un nombre important de projets seraient sélectionnés, leur financement pourrait s'étaler sur les années 2019 et 2020.

Date de prise en compte des dépenses

Sous réserve de l'instruction du dossier et conformément à l'article 3.1 des règles générales d'attribution et de versement des aides financières de l'ADEME, la demande d'aide doit être déposée avant tout commencement de réalisation de l'opération aidée. Toutes les dépenses constatées par une facture antérieure à la date de cette demande ne seront pas prises en compte par l'ADEME.

Confidentialité

Conformément à l'article 7 des règles générales d'attribution et de versement des aides financières de l'ADEME, les documents et toute information appartenant au Bénéficiaire et communiqués à l'ADEME sur quelque support que ce soit ainsi que les résultats décrits dans le rapport final et obtenus en application de l'exécution de la décision ou de la convention de financement, ne sont pas considérés comme confidentiels. Toutefois, par exception, la décision ou la convention de financement peut prévoir l'institution d'un régime de confidentialité. Ce régime peut être négocié en fonction de la sensibilité des informations susmentionnées.

Accord de consortium

Un projet d'accord de consortium devra être remis lors de la phase de négociation / discussion conduisant à la formalisation de la convention d'aide. Une version consolidée définitive devra être remise au plus tard 6 mois après la date de signature de la convention d'aide.

Concernant la propriété intellectuelle des résultats, les droits de propriété, d'usage et le caractère public des résultats des travaux est lié au taux d'aide, entre 50 % et 70% de taux d'aides il s'agit d'un régime de copropriété à part égale des résultats entre l'ADEME et l'équipe de recherche.

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

www.ademe.fr

